

2017/2020

[PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION]

**CANTON
JEUNES**

Ce projet éducatif est la base générale de la mise en place des projets pédagogiques développés par l'équipe de l'association Canton Jeunes sur le territoire avec le partenariat des collectivités locales.

Le projet éducatif de l'association Canton Jeunes

L'association propose des lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants et adolescents hors du temps scolaire se définissant comme des entités éducatives complémentaires des actions éducatives de la famille et de l'école.

L'enfant ou le jeune est un être social à part entière et son développement est lié au milieu dans lequel il évolue. Il est en même temps un être unique avec ses caractéristiques propres. Il a besoin de s'approprier le monde qui l'entoure afin de pouvoir se situer.

Au travers d'un collectif, le développement de l'enfant et du jeune doit lui permettre de devenir un individu plus libre et responsable afin qu'il puisse se construire une place à sa mesure dans notre société. A travers nos activités, nous devons lui permettre de grandir en toute sécurité (physique, morale et affective) et devons mettre en place des situations où il pourra :

- Élaborer et réaliser des projets,
- S'essayer, réussir ou échouer dans ses entreprises,
- Rencontrer d'autres personnes (enfant, jeune et adulte) et se confronter à eux.

Afin de répondre aux besoins de la population et de l'évolution socio culturelle (augmentation du temps libre, nouvelles technologies), l'association se doit de proposer des lieux où les adultes pourront rencontrer d'autres personnes afin d'échanger, découvrir et s'enrichir autour d'activités conviviales.

L'association Canton Jeunes est une association d'éducation populaire adhérente à l'UFCV.

Depuis une vingtaine d'années, l'association Canton Jeunes construit un partenariat avec les collectivités territoriales pour aider à élaborer des orientations (mise en commun des informations des besoins des populations, synergie des financements, utilisation des compétences) et mettre en œuvre les moyens nécessaires. Ce partenariat passe par la reconnaissance des compétences de chacun pour construire ensemble les objectifs d'animation qui participeront à l'orientation des politiques de l'enfance et de la jeunesse que la commune veut instaurer.

L'association Canton Jeunes participe à une politique territoriale de l'enfance, de la jeunesse, des loisirs pour tous, de l'insertion et de la culture. Ses différents modes d'intervention sont relatifs aux pratiques professionnelles de l'animation à l'exclusion de problèmes qui sortiraient de sa compétence.

Le cadre du projet éducatif :

Les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

1. Un service de garde collective des enfants utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

2. Un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.

3. un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Ces trois fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des activités de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales, élus municipaux) favorisent la cohérence pédagogique et l'accès à la citoyenneté.

Les structures de loisirs de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des compétences de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants et des jeunes prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences.

De ces trois fonctions découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les animateurs de l'association Canton Jeunes. Ils s'appuient sur un projet pédagogique adapté, ce projet devra donc être actualisé régulièrement. Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement des accueils de loisirs ainsi que les moyens, méthodes et démarches qui en découlent. Les familles et la municipalité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes de l'année.

Intentions éducatives

- *Promouvoir la participation des enfants et des jeunes,*
- *Favoriser l'accès pour tous à la rencontre, aux échanges et à la connaissance,*
- *Favoriser la découverte de l'environnement global du territoire et s'en enrichir*
- *Renforcer la politique de prévention des comportements à risque,*
- *Ouvrir les jeunes à la dimension internationale et multiculturelle.*

Notre conception des accueils de loisirs :

Les 4 grands objectifs :

Afin de soutenir les directeurs, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

L'accueil de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- les animateurs et les enfants,
- le directeur, les animateurs et les parents,
- les enfants entre eux,
- les parents et les enfants,
- les professionnels du centre entre eux,
- le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens),

RAPPEL : la communication entre adultes repose sur l'écrit (projet pédagogique, projets d'activités par période, courriers, comptes-rendus de rencontres, bilans périodiques ...).

L'accueil de loisirs construit de manière permanente entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).

Cela se concrétise par :

La mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 approches de l'activité :

- laisser jouer ;
- donner à jouer ;
- jouer avec ;
- faire jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;
- des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

- la mise en place d'activités internes et externes diversifiées sans pousser les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire en les associant autant que possible à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- la définition, si possible, avec les enfants des règles de vie commune à l'intérieur des accueils de loisirs qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

L'accueil de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants.

Cela se concrétise :

- par les attitudes éducatives des équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans le centre par tous les moyens à leur convenance ;
- par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).
- par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.

L'accueil de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement :

- pour vivre ensemble
- pour une organisation des espaces (autant les espaces intérieurs que les espaces extérieurs). Cette organisation est réfléchiée en amont du fonctionnement du centre et actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueil spécifiques selon les âges, espaces de rangement, etc...
- pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants
- temps d'accueil matin et soir (plages horaires)
- organisation de base d'une journée type (horaires)
- un adulte référent pour chaque enfant
- pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans le milieu local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-séjours...)
- pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités traditionnelles ou occupationnelles
- pour des activités diversifiées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix

Pour être en cohérence avec les 4 grands objectifs développés ci-dessus, les directeurs des accueils loisirs mettent en place des instances de régulation et d'évaluation régulières du travail avec leurs équipes d'animation :

- pour vérifier en permanence l'adéquation entre les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en œuvre (programme d'activités, projets en cours de réalisation, moyens humains, en locaux, matériels, en temps, en budget...)
- pour relancer les animateurs sur le sens de l'action (objectifs du projet éducatif : valeurs et relations éducatives avec les enfants, communication avec les parents et les partenaires extérieurs)
- pour faire part à l'association Canton Jeunes et à la mairie de l'avancement des projets, des réussites et des obstacles éventuels

Notre conception des Accueils Périscolaires :

Les bases du projet éducatif des accueils de loisirs peuvent être appliquées aux Accueils Périscolaires.

Cependant la particularité de leur fonction, de l'organisation du temps et des espaces de transition de ce type d'animation doivent être prises en compte.

L'amplitude de temps plus réduit qu'en accueil loisirs à la journée ou à la demi-journée doit rendre plus modeste les équipes d'encadrements.

Rappel de la fonction de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire du matin et du soir est organisé pour répondre aux besoins des parents qui ont des contraintes horaires de travail tôt le matin et tard le soir et qui ne peuvent trouver d'autres moyens de garde pour leurs enfants (famille, voisins, baby-sitting).

Cet accueil se fait en lien avec les enseignants et le personnel scolaire qui vont recevoir les enfants en classe après la période du matin, ou bien qui passent le relais après l'école le soir. Les animateurs doivent particulièrement veiller à travailler en relation avec les enseignants et les Agents Techniques des Services des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Dans ce contexte, les équipes d'animation des accueils périscolaires devront particulièrement se centrer sur quatre grands objectifs :

Veiller à la qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents :

- organiser des accueils chaleureux (aménagement des lieux et du temps)
- travailler avec chaque animateur la fonction et la qualité de l'accueil des enfants et des parents,
- dans les formes de civilité et d'attention à autrui (dire bonjour, écouter, regarder, répondre),
- dans la création du lien de mémoire avec l'enfant (sur ce qui s'est passé dans la journée ou bien la veille...),
- dans la manière de parler positivement au parent de son enfant,
- dans la gestion de l'information entre parent et animateur (recevoir et donner).

Veiller au rythme de vie des enfants dans les temps d'APS, proposer des espaces-temps adaptés aux réalités et aux besoins dans le contexte d'une fonction d'accueil :

- permettre aux enfants de "souffler" dans un espace chaleureux après le réveil du matin ou après la journée de classe et la fatigue accumulée (amplitude horaire parfois de 11 à 12 heures) ;
- prévoir des espaces pré-aménagés dans lesquels les enfants puissent vivre à leur rythme (repos, petits coins multiples pour des activités, seuls et/ou en petits groupes, coin pour goûter, ...)
- permettre aux enfants de s'approprier ce temps par la mise à disposition de petits jeux diversifiés en accès libre : jeux de construction, petits jeux de société, petits bricolages (dessins, mobiles simples, ...).
-

Veiller à la qualité de la relation et de la communication avec les adultes :

Définir des règles et des cadres de fonctionnement internes clairs :

- les faire connaître aux partenaires
- les mettre en œuvre en concertation et en cohérence entre les pratiques des uns et des autres et les évolutions possibles avec les enseignants et personnels scolaires
- l'organisation commune des temps relais entre APS et école,
- l'organisation du temps, des espaces et des personnes en contact avec les enfants favorisera les transitions multiples à vivre (sorties de classe, temps d'activités, retour en classe) sans insécurité et énervement pour les enfants.

Veiller à ce que les animateurs soient disponibles et sécurisants

- pour chaque enfant,
- pour les enfants en petits groupes.

La mise en place préalable d'espaces structurés, dans lesquels des moyens d'activités différenciées seront possibles, facilite la réalisation de cet objectif.

Ces espaces peuvent être :

- espace lecture
- espace jeux de société (cartes, puissance 4, ...)
- espace calme et repos
- espace petit bricolage (mobiles, dessins, découpages, ...)
- espace jeux de construction.

Le directeur de l'accueil périscolaire met en place de manière régulière des temps de préparation avec son équipe afin de vérifier l'opportunité des lieux pré-aménagés, leur fonctionnalité et l'utilisation qu'en font les enfants.

Ces temps de réunion sont aussi l'occasion de faire le point sur les systèmes de relations entre les animateurs et les enfants, entre les adultes à différents niveaux (animateurs -parents ; animateurs- enseignants ; animateurs-agents techniques et de service de l'école), afin de réguler les tensions qui peuvent apparaître.

L'organisation, le fonctionnement et la gestion de chaque accueil se fera à partir du projet éducatif global de l'association mis à disposition à l'équipe d'animation pour leur permettre la mise en place des projets pédagogiques de chaque accueil spécifique et de leurs fiches fonctions, à savoir :

- Les garderies périscolaires
- L'accompagnement à la scolarité
- Les ateliers du midi au collège
- Local préados
- Local ados
- Le Conseil Local de Jeunes
- Les mini séjours
- Les temps d'activités périscolaires
- Animations diverses sur le territoire (participation à la kermesse du village, le carnaval, ..)

La fiche fonction : fonction de l'action, le public, lieux et capacités, organisation générale, objectifs pédagogiques, vie relationnelle, moyens mis en œuvre, tarification, ...

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire permet de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au-delà du respect des rythmes biologiques des enfants, intégrant les temps de repos nécessaires à chacun, cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle doit permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et de favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen.

Les principes de la réforme, précisés par le décret n° n°2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, sont les suivants :

- l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures de classe par semaine ;
- la journée d'enseignement est de 5 heures 30 maximum et la demi-journée de 3 heures 30 maximum
- la durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1 heure 30.

Certaines de ces modalités peuvent faire l'objet de dérogations sous réserve de la présentation d'un projet éducatif territorial (PEDT), dont les particularités justifient des aménagements dérogatoires et l'existence de garanties pédagogiques suffisantes.

Ces dérogations peuvent porter sur le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin, ou sur l'allongement de la journée ou de la demi-journée au-delà des maxima prévus. En revanche, il n'est pas possible de déroger au principe des neuf demi-journées d'enseignement, ni à celui des 24 heures d'enseignement hebdomadaires.

L'association canton Jeunes a organisé les PEDT et les projets d'accueils avec le soutien des services de l'état, plus précisément la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour la rentrée de 2017/2018 et en concertation avec les élus de chaque collectivité. Le comité de pilotage est composé de 2 membres de chaque secteur : 2 représentants des collectivités, la coordinatrice de l'association et le directeur du site, deux enseignants et deux représentants de parents d'élèves) afin de permettre d'évaluer et d'améliorer les points dits sensibles et d'intervenir le plus rapidement possible auprès de l'équipe d'animation.

L'évaluation et les bilans réalisés sur chaque site par les comités de pilotages réunis régulièrement, dressent un bilan favorable pour la première année de fonctionnement des rythmes scolaires.

Dans la continuité de la réforme scolaire, les PEDT ont été reconduits pour les années 2017/2020 avec des modifications de fonctionnement que les collectivités ont souhaité mettre en place en partenariat avec l'association Canton Jeunes.

Ce projet éducatif est actualisé en 2017, il sera modifié en fonction de l'actualité concernant l'association à savoir :

- Le renouvellement des conventions avec les collectivités territoriales
- Le choix des communes avec lesquelles l'association est en partenariat
- Le dispositif des rythmes scolaires revu courant 2017
- Le schéma « agglomération Grand Cotentin »
- La vie associative et son avenir...